



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

diane.jazzar@tc.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Comments – Commentaires

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions

Title – Sujet	
COLLECTE DE DONNÉES SUR LES INTERSECTIONS INTELLIGENTES : PENSER AU-DELÀ DU PASSAGE PIÉTONNIER	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
T8080-220267	17 octobre 2022
Client Reference No. – N° référence du client	
T8009-220137	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
Solicitation Closes L'invitation prend fin	Time Zone Fuseau horaire
at – à 02:00 PM – 14h00	Eastern Standard Time (EST)
on – le 28 novembre 2022	Heure de l'Est (HE)
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :	
Diane Jazzar	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	E-mail Courriel
613-866-4767	Diane.jazzar@tc.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction	
National Capital Region	

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.5 LOIS APPLICABLES	5
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	30
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	31
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .	31
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	31
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	32
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	32
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	32
6.4 DURÉE DU CONTRAT	32
6.5 RESPONSABLES.....	32
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	33
6.7 PAIEMENT.....	33
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	34
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	34
6.10 LOIS APPLICABLES	34
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	34
6.12 ASSURANCES	35
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	35
ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX	36
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	41

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe « A » - Énoncé des travaux.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2022-03-29\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Soumission électronique:

- a) Les soumissions doivent être soumises à Transports Canada PAR COURRIEL SEULEMENT à l'autorité contractante à diane.jazzar@tc.gc.ca à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la page 1 de l'appel d'offres.
- b) Si votre soumission est transmise par courrier électronique, le Canada ne sera pas responsable des soumissions tardives reçues à destination après la date et l'heure de clôture, même si elles ont été soumises avant.

- c) Les soumissionnaires doivent soumettre la page 1 de la présente demande de propositions, dûment remplie, signée et datée, par une personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (vendeur/entreprise). Tant que la signature individuelle est autorisée, cette signature et toute autre signature requise pour cette sollicitation peuvent être signées numériquement ou autrement.
- d) Transports Canada a des restrictions sur les messages électroniques entrants, et la taille maximale des messages, y compris toutes les pièces jointes, ne doit PAS dépasser 10 Mo.
- e) Une soumission transmise par courriel qui est bloquée par le système de courriel de Transports Canada, que ce soit pour la taille du fichier ou le contenu inacceptable, sera considérée comme non reçue. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'assurer la réception.
- f) L'autorité contractante informera uniquement le soumissionnaire que l'offre et les pièces jointes ont été reçues, mais ne commentera ni n'évaluera la validité du contenu total du courriel.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des](#)

Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit soumettre sa soumission par voie électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées à la page 1.

- a. Le Canada demande au soumissionnaire de présenter sa soumission dans des documents distincts comme suit :
 - i. Section I : Soumission technique une (1) copie électronique, soumise par courriel
 - ii. Section II : Soumission financière une (1) copie électronique, soumise par courriel
 - iii. Section III : Attestations- Non inclus dans l'offre technique, copie électronique, soumis par courriel.

Les offres doivent être envoyées par courriel à : diane.jazzar@tc.gc.ca.

Le service Epost Connect et la télécopieur ne sont pas acceptés par Transports Canada pour le moment.

Les prix doivent apparaître uniquement dans l'offre financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

- a. Format de soumission : Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de format décrites ci-dessous lors de la préparation de leur soumission :
- i. utiliser un système de numérotation qui correspond à l'appel d'offres;
 - ii. inclure une page de titre au début de chaque volume de l'offre qui comprend le titre, la date, le numéro d'appel d'offres, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de son représentant; et
 - iii. Inclure une table des matières.
 - iv. Les copies électroniques seront acceptées dans l'un des formats électroniques suivants :
 - Format de document portable .pdf
 - Microsoft Word 97/2000 (.doc)

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe « B » la base de paiement.

Clauses du *Guide des CCUA* [C3011T \(2013-11-06\)](#) *Fluctuation du taux de change*

Paiement électronique de factures – soumission

Les cartes d'acquisition du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé par le(s) instrument(s) de paiement électronique suivant(s) :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisé (EDI).

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission sera examinée pour déterminer si elle répond aux exigences obligatoires de l'appel d'offres. Tout élément de l'appel d'offres qui est identifié spécifiquement par les mots « doit » ou « obligatoire » est une exigence obligatoire. Les soumissions qui ne sont pas conformes à toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et seront disqualifiées. Les critères d'évaluation obligatoires sont décrits à l'annexe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission sera évaluée en attribuant une note aux exigences notées, qui sont identifiées dans l'appel d'offres par le mot « noté » ou par référence à une note. Les soumissionnaires qui omettent de soumettre des soumissions complètes avec tous les renseignements demandés par cette demande de soumissions seront évalués en conséquence. Les exigences notées sont décrites à la pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T \(2014-06-26\)](#) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir le minimum requis de 98 points au total pour les critères d'évaluation technique qui sont soumis à une notation de points. La notation est effectuée sur une échelle de 20 points.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables
3. La sélection sera basée sur la note combinée la plus réactive du mérite technique et du prix. Le ratio sera de 70% pour le mérite technique et de 30% pour le prix.
4. Pour établir le score de mérite technique, le score technique global pour chaque offre responsive sera déterminé comme suit : nombre total de points obtenus / nombre maximum de points disponibles multiplié par le ratio de 70%.
5. Pour établir le score de prix, chaque offre réactive sera calculée au prorata du prix évalué le plus bas et du ratio de 30%.
6. Pour chaque offre réactive, le score de mérite technique et le score de tarification seront ajoutés pour déterminer sa note combinée.

7. Ni l'offre réactive obtenant la note technique la plus élevée ni celle avec le prix évalué le plus bas ne seront nécessairement acceptées. L'offre réactive avec la cote combinée la plus élevée de mérite technique et de prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Le tableau ci-dessous illustre un exemple où les trois soumissions sont réceptives et où la sélection de l'entrepreneur est déterminée par un rapport de 70/30 entre le mérite technique et le prix, respectivement. Le total des points disponibles est égal à 135 et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Base de sélection - Cote combinée la plus élevée Mérite technique (70 %) et prix (30 %)				
		Enchérisseur 1	Enchérisseur 2	Enchérisseur 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de l'offre		55,000.00\$	50,000.00\$	45,000.00\$
Calculs	score de mérite technique	115/135 x 70 = 59.63	89/135 x 70 = 46.15	92/135 x 70 = 47.70
	Score de prix	45/55 x 30 = 24.55	45/50 x 30 = 27	45/45 x 30 = 30
Évaluation combinée		84.18	73.15	77.7
Note globale		1er	3ième	2ième

ATTACHEMENT 4.1 – GRILLE D'ÉVALUATION ET LIGNES DIRECTRICES

1. Critères d'évaluation technique

La conformité de la proposition est évaluée en fonction des exigences obligatoires et cotées suivantes. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour garantir leur conformité. Les soumissionnaires devraient également consulter la partie 3 de la section 1 de la soumission technique.

Les offres qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non réactives. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Tableau 1 : MODÈLE DE PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE

Lorsqu'un critère d'évaluation technique exige la description d'une expérience professionnelle ou d'une expérience liée à un projet, le soumissionnaire doit fournir (au moins) les renseignements ci-dessous afin de montrer qu'il respecte les exigences (en plus de toute autre information requise indiquée dans le critère) :

- a. Le nom de l'organisation cliente;
- b. La description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par le soumissionnaire;
- c. Les dates et la durée du travail ou du projet en indiquant les années ou les mois au cours desquels le soumissionnaire y a participé;
- d. La description des activités réalisées par les membres proposés de l'équipe de ressources en fonction des critères;
- e. Le nom de l'organisation cliente ainsi que le nom, le titre et l'adresse électronique d'une personne-ressource qui peut agir à titre de référence afin de valider les projets et l'expérience présentés.

Pour que l'expérience de travail soit prise en compte, le curriculum vitæ ne doit pas simplement indiquer le titre du poste de la personne, mais il doit démontrer que cette dernière possède l'expérience de travail nécessaire en décrivant les responsabilités et les travaux qu'elle a assumés dans l'exercice de ses fonctions. Lorsque plusieurs tâches ont été exécutées simultanément, les soumissionnaires doivent fournir le calendrier qui se rattache à chacune d'elles.

On informe les soumissionnaires que si le ou les mois ou les années d'expérience énumérés pour un projet chevauchent le calendrier d'un autre projet mentionné, la période de chevauchement n'est comptée qu'une seule fois. Par exemple, si le calendrier du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et le calendrier du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

2.0 Critères techniques obligatoires (O)

Les critères techniques obligatoires énumérés ci-dessous sont évalués selon le simple mode respect ou non-respect (c.-à-d. conforme ou non conforme).

Chacun des critères techniques obligatoires doit être traité séparément. Les propositions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires sont jugées non recevables et ne font l'objet d'aucun examen ultérieur.

Les propositions doivent démontrer qu'elles sont conformes à tous les critères techniques obligatoires et doivent comporter la documentation nécessaire pour confirmer la conformité.

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Conforme? (Oui/Non)
O1	Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource comme responsable de projet qui possède une expérience professionnelle ou de gestion de projet au cours des 60 derniers mois (5 ans) à partir de la date de clôture des soumissions, dans les		Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Conforme? (Oui/Non)
	<p>fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Gérer une équipe qui a recueilli et validé les données selon un ensemble précis de critères donnés par le client; b) Produire, analyser et gérer la création des rapports et des sommaires sur des sujets techniques; c) Avoir travaillé avec un partenaire municipal aux services d'ingénierie concernant la collecte de données, l'analyse de données, la connectabilité, l'intégration de transport intelligent, l'infrastructure ou tout projet qui implique l'aide, la collaboration ou la demande de permission d'un partenaire public; d) Témoigner d'une vaste expérience (5 ans et plus) dans la réalisation et la gestion de projets liés aux applications similaires et aux technologies avancées de transport proposées dans le cadre de la présente demande de propositions. <p>Afin de prouver sa conformité, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Un CV pour la ressource proposée désignée comme responsable de projet (ayant au moins 5 ans d'expérience); 2. Une description de l'expérience professionnelle ou de gestion de projet, conformément au tableau 1, qui montre que la ressource proposée répond aux exigences en matière d'expérience a, b, c et d ci-dessus. 		

02	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource comme ingénieur électricien et électronicien ou ayant une expérience de travail équivalente dans le domaine de l'instrumentation ainsi que de l'équipement d'acquisition de données au cours des 60 derniers mois (5 ans) à partir de la date de clôture des soumissions, dans les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Avoir travaillé avec les capteurs qui collectent les propriétés dynamiques d'un véhicule ou 		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p>
----	--	--	---

	<p>d'un piéton;</p> <p>b. Avoir de l'expérience pratique dans la conception, la sélection et la mise en œuvre de technologies dans le climat canadien;</p> <p>c. Avoir de l'expérience dans le stockage des données pour le post-traitement.</p> <p>Afin de prouver sa conformité, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ol style="list-style-type: none">1. un CV pour la ressource proposée désignée comme ingénieur électricien et électronicien (ayant au moins 5 ans d'expérience);2. une description de l'expérience professionnelle ou de gestion de projet, conformément au tableau 1, qui montre que la ressource proposée répond aux exigences en matière d'expérience a, b et c ci-dessus.		
03	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource comme ingénieur en logiciels ou ayant une expérience de travail équivalente dans le domaine de la reconnaissance d'image, de l'algorithme d'intelligence artificielle, du traitement des données en utilisant les outils de post-traitement ou de tout autre processus qui permet de relever les propriétés dynamiques des véhicules et des piétons, au cours des 60 derniers mois (5 ans) à partir de la date de clôture des soumissions, dans les fonctions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">a) Post-traiter les données brutes dans le but de classifier les événements;b) Avoir de l'expérience dans l'apprentissage automatique, la vision par ordinateur ou un domaine connexe qui permet le post-traitement pour ce projet (plus de points seront accordés pour le traitement par lots);c) Avoir géré un grand nombre de données aux fins d'analyse;d) Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de relever les véhicules et les piétons;e) Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de traiter par lots des tâches précises. <p>Afin de prouver sa conformité, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ol style="list-style-type: none">1. un CV pour la ressource proposée désignée comme ingénieur en logiciels (ayant au moins 5 ans d'expérience);2. une description de l'expérience professionnelle ou de gestion de projet, conformément au		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p>

	tableau 1, qui montre que la ressource proposée répond aux exigences en matière d'expérience a, b, c, d et e ci-dessus.		
O4	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource pour l'installation d'équipement électronique comme le système d'acquisition de données ainsi que des capteurs comme les caméras, les lidars, les radars, les antennes et les périphériques qui permettraient la capture à distance de données sur le terrain au cours des 36 derniers mois (3 ans), dans les fonctions équivalentes ou similaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Installer des caméras, des lidars, des antennes et des périphériques qui permettraient la capture à distance de données sur le terrain;b) Travailler avec les infrastructures routières actuelles;c) Travailler sur les projets qui demandent le soutien d'une municipalité;d) Établir une zone de construction sur des routes municipales. <p>Afin de prouver sa conformité, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">1. un CV pour la ressource proposée désignée comme responsable de projet (ayant au moins 3 ans d'expérience);2. une description de l'expérience professionnelle ou de gestion de projet, conformément au tableau 1, qui montre que la ressource proposée répond aux exigences en matière d'expérience a, b, c et d ci-dessus.		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p>
O5	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il a terminé un (1) projet dans les cinq (5) dernières années (à partir de la date de clôture des soumissions) qui comprend l'analyse détaillée d'un grand ensemble de données en utilisant l'intelligence artificielle, la caméra, le lidar, le radar ou d'autres moyens pour cataloguer les données d'objets.</p> <p>Pour faire preuve de sa conformité, le soumissionnaire doit fournir une description de l'expérience professionnelle et de gestion de projet de la ressource proposée, conformément au modèle de présentation figurant dans le tableau 1. La description doit préciser comment la ressource proposée a acquis les exigences d'expérience obligatoires.</p>		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p>

3. Critères techniques cotés (C)

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires sont évaluées et cotées en fonction des exigences cotées suivantes.

Toute soumission qui n'obtient pas la cote minimale pour chaque critère coté est déclarée irrecevable. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les critères techniques cotés.

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension de l'objectif, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet tels qu'ils sont décrits dans l'annexe A de l'énoncé des travaux (EDT). La méthode et l'expérience pertinente seront les deux aspects pris en compte.</p> <p>(20 points) : La proposition du soumissionnaire démontre une compréhension complète et approfondie des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(15 points) : La proposition du soumissionnaire démontre une compréhension approfondie des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du</p>		20	15	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>projet.</p> <p>(10 points) : La proposition du soumissionnaire démontre une compréhension générale des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(5 points) : La proposition du soumissionnaire démontre une compréhension incomplète ou incorrecte des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(0 point) : La proposition du soumissionnaire ne démontre aucune compréhension de la portée, des objectifs et des produits livrables du projet ou n'aborde pas ceux-ci.</p> <p>Voici les définitions qui servent à évaluer le C1 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une compréhension complète et approfondie signifie que la soumission satisfait à chaque élément des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables de l'énoncé des travaux, et ajoute des éléments explicatifs				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>importants qui démontrent une compréhension totale des objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une compréhension approfondie signifie que la soumission satisfait à chaque élément des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables. • Une compréhension générale signifie que la soumission satisfait à la plupart des éléments des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables, mais pas à tous. • Une compréhension incomplète ou incorrecte signifie que la soumission n'aborde pas la plupart des éléments des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables ou n'y satisfait pas. 				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C2	<p>Approche proposée, plan de travail et calendrier du projet</p> <p>La proposition du soumissionnaire doit faire</p>		40	30	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>état de l'approche qu'il propose, d'un plan de travail du projet et d'un échéancier détaillant les échéances et les étapes requises pour mener à bien les tâches précisées dans l'annexe A de l'EDT.</p> <p>Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la méthodologie et l'approche pour aborder les problèmes; b) la description des risques et des stratégies d'atténuation des risques; c) l'identification et la discussion des hypothèses qu'il fait dans l'approche proposée; d) l'identification des principales tâches de gestion, d'administration et d'ingénierie nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'EDT; e) le calendrier qui comprend toutes les tâches et les sous-tâches, ainsi que les intrants requis du Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état); f) l'identification des activités du chemin critique et des facteurs permettant d'anticiper et d'éviter les retards. 				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>Le tout sera évalué en fonction de son exhaustivité, de sa clarté et de sa faisabilité, qui seront démontrées par l'utilisation d'une structure de répartition du travail mise en correspondance avec les tâches de l'EDT.</p> <p>(40 points) : Le soumissionnaire fournit une description exhaustive de sa soumission et y ajoute des éléments explicatifs importants. Aux fins de l'évaluation du C2, une description exhaustive doit comprendre tous les éléments ci-dessus {a) à f)} et plus encore.</p> <p>(30 points) : Le soumissionnaire fournit une description complète de l'approche technique proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs. Aux fins de l'évaluation du C2, une description complète doit comprendre tous les éléments ci-dessus {a) à f)}.</p> <p>(20 points) : Le soumissionnaire fournit une description générale de l'approche proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs. Aux fins de l'évaluation du C2, une description générale doit comprendre la plupart des éléments ci-dessus {a) à f)}, mais pas tous.</p> <p>(10 points) : Le soumissionnaire fournit une description incomplète de l'approche technique proposée et n'y</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>ajoute aucun élément explicatif. Aux fins de l'évaluation du C2, une description <i>incomplète</i> ne comprend pas la plupart des éléments ci-dessus (a) à f}).</p> <p>(0 point) : Le soumissionnaire ne propose aucune approche ni aucun plan de projet pour réaliser l'énoncé des travaux.</p>				
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le responsable de projet identifié dans le critère obligatoire O1 possède l'expérience en gestion suivante.</p> <p>(20 points) : La proposition du soumissionnaire démontre l'expérience suivante.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Diriger une équipe qui a fait la collecte, la validation des données sur les piétons et les véhicules en milieu urbain; b) Produire, analyser et gérer la création de rapports sur l'analyse des propriétés dynamiques des piétons et véhicules; c) Travailler avec un partenaire municipal sur le système de transport intelligent impliquant des travaux sur le 		20	10	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>terrain;</p> <p>d) Avoir plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets liés aux technologies de transport.</p> <p>(15 points) : La proposition du soumissionnaire démontre l'expérience suivante.</p> <p>a) Diriger une équipe qui a fait la collecte et la validation des données sur les piétons et les véhicules;</p> <p>b) Produire, analyser et gérer la création de rapports sur l'analyse des propriétés dynamiques des piétons et véhicules;</p> <p>c) Travailler avec un partenaire municipal sur le système de transport intelligent;</p> <p>d) Avoir plus de 5 ans d'expérience dans la gestion de projets liés aux technologies de transport.</p> <p>(10 points) : La proposition du soumissionnaire démontre partiellement l'expérience suivante (2/4).</p> <p>a) Diriger une équipe qui a fait la</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>collecte et la validation des données sur les piétons et les véhicules;</p> <p>b) Produire, analyser et gérer la création de rapports sur l'analyse des propriétés dynamiques des piétons et véhicules;</p> <p>c) Travailler avec un partenaire municipal sur le système de transport intelligent;</p> <p>d) Avoir plus de 5 ans d'expérience dans la gestion de projets liés aux technologies de transport.</p> <p>(5 points) : La proposition du soumissionnaire ne démontre que minimalement l'expérience suivante (1/4).</p> <p>a) Diriger une équipe qui a fait la collecte et la validation des données sur les piétons et les véhicules;</p> <p>b) Produire, analyser et gérer la création de rapports sur l'analyse des propriétés dynamiques des piétons et véhicules;</p> <p>c) Travailler avec un partenaire municipal sur le</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>système de transport intelligent;</p> <p>d) Avoir plus de 5 ans d'expérience dans la gestion de projets liés aux technologies de transport.</p> <p>(0 point) : La soumission du soumissionnaire n'aborde aucun des domaines clés ou ne les démontre pas.</p>				
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que l'ingénieur électricien et électronicien ou l'équivalent identifié dans le critère obligatoire O2 possède l'expérience et les qualifications suivantes.</p> <p>(15 points) : La soumission du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Avoir travaillé avec les capteurs qui collectent les propriétés dynamiques d'un véhicule ou d'un piéton; b. Avoir de l'expérience pratique dans la conception, la sélection et la mise en œuvre de technologies dans le climat canadien; c. Avoir de l'expérience dans 		15	10	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>le stockage des données pour le post-traitement.</p> <p>d. Démontrer l'expérience, la formation ou l'éducation de l'ingénieur électricien et électronicien ou l'équivalent.</p> <p>(10 points) : La soumission du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans trois des quatre domaines suivants.</p> <p>a) Avoir travaillé avec les capteurs qui collectent les propriétés dynamiques d'un véhicule ou d'un piéton;</p> <p>b) Avoir de l'expérience pratique dans la conception, la sélection et la mise en œuvre de technologies dans le climat canadien;</p> <p>c) Avoir de l'expérience dans le stockage des données pour le post-traitement.</p> <p>d) Démontrer l'expérience, la formation ou l'éducation de l'ingénieur électricien et électronicien ou l'équivalent.</p> <p>(5 points) : La proposition</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans deux des quatre domaines clés suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Avoir travaillé avec les capteurs qui collectent les propriétés dynamiques d'un véhicule ou d'un piéton; b) Avoir de l'expérience pratique dans la conception, la sélection et la mise en œuvre de technologies dans le climat canadien; c) Avoir de l'expérience dans le stockage des données pour le post-traitement. d) Démontrer l'expérience, la formation ou l'éducation de l'ingénieur électricien et électronicien ou l'équivalent. <p>(0 point) : La proposition du soumissionnaire n'est pas admissible selon les qualifications et l'expérience requises pour cette demande de propositions.</p>				
C5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que l'ingénieur en logiciels ou l'équivalent identifié dans le critère obligatoire O3 possède l'expérience et les qualifications suivantes.</p>		15	10	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>(15 points) : La soumission du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Avoir démontré l'expérience de travail, l'éducation ou l'équivalent.</p> <p>b) Pouvoir prouver les cinq éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Post-traiter les données brutes dans le but de classifier les événements; ii. Avoir de l'expérience dans l'apprentissage automatique, la vision par ordinateur ou un domaine connexe qui permet le post-traitement pour ce projet (plus de points seront accordés pour le traitement par lots); iii. Avoir géré un grand nombre de données aux fins d'analyse; iv. Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de relever les véhicules et les piétons; v. Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de traiter par 				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>lots des tâches précises.</p> <p>(10 points) : La soumission du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Avoir démontré l'expérience de travail, l'éducation ou l'équivalent. b) Pouvoir prouver trois des cinq éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Post-traiter les données brutes dans le but de classifier les événements; ii. Avoir de l'expérience dans l'apprentissage automatique, la vision par ordinateur ou un domaine connexe qui permet le post-traitement pour ce projet (plus de points seront accordés pour le traitement par lots); iii. Avoir géré un grand nombre de données aux fins d'analyse; iv. Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de relever les véhicules et les piétons; v. Avoir de l'expérience avec le logiciel de post- 				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>traitement dans le but de traiter par lots des tâches précises.</p> <p>(5 point) : La soumission du soumissionnaire démontre 5 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Avoir démontré l'expérience de travail, l'éducation ou l'équivalent. b) Ne pouvoir prouver aucun des cinq éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Post-traiter les données brutes dans le but de classifier les événements; ii. Avoir de l'expérience dans l'apprentissage automatique, la vision par ordinateur ou un domaine connexe qui permet le post-traitement pour ce projet (plus de points seront accordés pour le traitement par lots); iii. Avoir géré un grand nombre de données aux fins d'analyse; iv. Avoir de l'expérience avec le logiciel de post-traitement dans le but de relever les véhicules et les piétons; v. Avoir de l'expérience avec 				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>le logiciel de post-traitement dans le but de traiter par lots des tâches précises.</p> <p>(0 point) : La proposition du soumissionnaire n'est pas admissible selon les qualifications et l'expérience requises pour cette demande de propositions.</p>				
C6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource pour les installations sur le terrain ou l'équivalent identifié dans le critère obligatoire O4 possède l'expérience et les qualifications suivantes.</p> <p>(15 points) : La proposition du soumissionnaire démontre 3 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Démontrer l'éducation et l'expérience requises pour l'installation d'équipement électronique sur le terrain.</p> <p>b) Pouvoir prouver les quatre éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Installer des caméras, des lidars, des antennes et des périphériques qui permettraient la capture à distance de données sur le terrain; ii. Travailler avec les infrastructures routières 		15	10	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>actuelles;</p> <p>iii. Travailler sur les projets qui demandent le soutien d'une municipalité;</p> <p>iv. Avoir établi une zone de construction sur des routes municipales.</p> <p>(10 points) : La proposition du soumissionnaire démontre 3 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Démontrer l'éducation et l'expérience requises pour l'installation d'équipement électronique sur le terrain.</p> <p>b) Pouvoir prouver trois des quatre éléments suivants :</p> <p>i. Installer des caméras, des lidars, des antennes et des périphériques qui permettraient la capture à distance de données sur le terrain;</p> <p>ii. Travailler avec les infrastructures routières actuelles;</p> <p>iii. Travailler sur les projets qui demandent le soutien d'une municipalité;</p> <p>iv. Avoir établi une zone de</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
	<p>construction sur des routes municipales.</p> <p>(5 points) : La proposition du soumissionnaire démontre 3 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p> <p>a) Démontrer l'éducation et l'expérience requises pour l'installation d'équipement électronique sur le terrain.</p> <p>b) Pouvoir prouver deux des quatre éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Installer des caméras, des lidars, des antennes et des périphériques qui permettraient la capture à distance de données sur le terrain; ii. Travailler avec les infrastructures routières actuelles; iii. Travailler sur les projets qui demandent le soutien d'une municipalité; iv. Avoir établi une zone de construction sur des routes municipales. <p>(0 point) : La proposition du soumissionnaire démontre 3 ans ou plus d'expérience dans les domaines suivants.</p>				

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C7	<p>Le soumissionnaire doit démontrer le critère obligatoire O5 selon l'analyse d'un vaste ensemble de données qui implique des technologies de pointe au cours des 5 dernières années.</p> <p>(10 points) : Démonstre un projet de traitement des données qui implique l'analyse d'un vaste ensemble de données utilisant l'intelligence artificielle, les caméras, les lidars, les radars et les autres moyens pour cataloguer les données d'objets.</p> <p>(0 point) : Une quantité insuffisante de renseignements est fournie.</p>		10	10	

Nombre maximal de points	135
Nombre minimal de points	95
Note du soumissionnaire (*)	
Résultat	Satisfait : <input type="checkbox"/> Non satisfait : <input type="checkbox"/>

(*) : Note technique globale Cette valeur constitue la note de l'évaluation technique aux fins de l'évaluation de la soumission et du choix de l'entrepreneur.

Des vérifications des références peuvent être effectuées si cela est jugé nécessaire. La référence doit confirmer que le soumissionnaire a fourni les services indiqués.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non

recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.2.1 Statut et disponibilité du personnel

Clause du *Guide des CCUA* [A3005T \(2010-08-16\)](#) Statut et disponibilité du personnel

5.2.2.2 Études et expérience

Clause du *Guide des CCUA* [A3010T \(2010-08-16\)](#) Études et expérience

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010B \(2021-12-02\)](#), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4007 \(2010-08-16\)](#) Conditions générales supplémentaires - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux- s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de 3 janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Diane Jazzar

Spécialiste des achats
Transports Canada
275 rue Sparks, Ottawa, ON K1A 0N5

613-866-4767

diane.jazzar@tc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (*à insérer lors de l'attribution du marché*)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (*à insérer lors de l'attribution du marché*)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (*moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Paiements d'étape

Clause du *Guide des CUA* [H3010C](#) (2016-01-28), Paiements d'étape - non assujetti à une retenue

6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisées (EDI) ;

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Attestations – contrat

Clause du *Guide des CCUA* [A3015C \(2014-06-26\)](#), Attestations – contrat

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4007 \(2010-08-16\)](#) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- c) les conditions générales [2010B \(2021-12-02\)](#), services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- d) Annexe « A », Énoncé des travaux
- e) Annexe « B », Base de paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA [G1005C \(2016-01-28\)](#), Assurance - aucune exigence particulière

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

COLLECTE DE DONNÉES SUR LES INTERSECTIONS INTELLIGENTES : PENSER AU-DELÀ DU PASSAGE PIÉTONNIER

1. CONTEXTE

Transports Canada (TC), par l'intermédiaire de son Centre d'innovation, entreprend des essais et des évaluations des technologies de transport avancées actuelles et émergentes afin de contribuer à l'élaboration de documents d'orientation, de règlements, de codes et de normes pour les technologies de transport de prochaine génération.

Une expérience devrait être réalisée dans le monde réel afin de recueillir les données sur l'interaction entre les véhicules et les autres usagers de la route pour étudier des scénarios réalistes, en temps réel. Ces caractéristiques naturelles seront la réalité de terrain pour la dynamique complexe entre les véhicules et les usagers de la route aux intersections. Puisque les systèmes de conduite automatisée dans les véhicules ont un grand potentiel pour réduire le risque d'accidents et de blessures sur les routes canadiennes, il est important d'avoir des données exactes pour reproduire des scénarios d'une intersection importante sur une piste fermée en utilisant l'équipement d'essai. Ce travail appuiera les futures activités et validera la performance des technologies de sécurité chez TC. L'intersection d'intérêt pour ce projet est une intersection à quatre voies qui comprend un passage piéton et qui est équipée de feux de circulation automatisés. Les scénarios doivent s'appuyer sur les données du monde réel. Les données qui nous intéressent concernent les propriétés dynamiques comme la vitesse, la direction, l'accélération ainsi que la distance entre les véhicules, les piétons et les cyclistes. Les conditions ambiantes devraient être aussi documentées pour souligner les défis liés à la conduite sur les routes canadiennes. Les conditions de jour, de nuit, en cas de pluie, en cas d'ensoleillement et, potentiellement, en cas de neige devraient être évaluées. Ce travail mettra en évidence les défis et les risques inhérents aux intersections canadiennes.

2. OBJECTIF

- 1) Sélectionner un partenaire municipal qui assurera la collecte de données pour ce projet. L'accord pour l'exploitation du projet avec le partenaire municipal relève de l'entrepreneur.
- 2) La méthode d'acquisition de données doit permettre le calcul de la vitesse, de la distance et de l'interaction entre les véhicules, les piétons et les cyclistes qui s'engagent dans cette intersection (p. ex. les acteurs dans l'intersection en fonction du temps). La méthode, l'équipement, le logiciel, le matériel informatique et le périphérique doivent être fournis par l'entrepreneur.
- 3) Recueillir les données dynamiques sur le type de véhicules, les piétons et les cyclistes qui s'engagent dans une intersection très occupée. Pour être considérée comme très occupée, l'intersection doit accueillir, en moyenne, 100 voitures/piétons/cyclistes par jour.
- 4) Les données doivent être recueillies pendant un mois, en tout temps, afin d'étudier l'intersection à différents moments de la journée, selon le volume de trafic et le jour de la semaine.
- 5) Les données seront post-traitées pour catégoriser les interactions en fonction de la fréquence des occurrences et seront présentées à TC, soulignant les interactions les plus pertinentes et leurs propriétés dynamiques.

3. PORTÉE

Ressources

L'entrepreneur formera une équipe de projet qui sera dirigée par un gestionnaire de projet principal et composée au minimum des membres suivants et d'autres membres du personnel qui les soutiendront pour accomplir le travail :

- 1) Le gestionnaire de projet;
- 2) L'ingénieur principal ayant de l'expertise en classification des données/images de véhicules/piétons/cyclistes;
- 3) L'ingénieur principal ayant de l'expertise dans la collecte de données du monde réel;
- 4) L'ingénieur en logiciels ou une personne ayant une expérience équivalente dans le post-traitement des données du monde réel.

Jalons des produits livrables

- Rapport de la tâche 1 – Sélectionner un site réel pour la collecte de données et fournir une brève revue de la littérature d'études similaires menées à l'international.
- Rapport de la tâche 2 – Collecter et valider des données.
- Rapport de la tâche 3 – Mettre l'intersection intelligente hors service.
- Rapport de la tâche 4 – Analyser les données.
- Discuter, lors d'une brève réunion d'équipe sur MS Teams chaque semaine, du déroulement du projet et des problèmes survenus, s'il y a lieu.
- Rédiger mensuellement un rapport d'étape d'une page pour résumer brièvement la progression du projet.

4. TERMINOLOGIE ET SIGLES

MS : Microsoft

EDT : Énoncé des travaux

TC : Transports Canada

AT : Autorité technique

UVR : Usagers vulnérables de la route

5. DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Aucun.

6. TÂCHES/JALONS

Chaque mois, l'entrepreneur présentera un rapport d'étape d'une page au chargé de projet et sera disponible pour des réunions (par téléphone ou en personne) afin de faire le suivi des progrès réalisés dans le cadre de ce projet. Le rapport décrira brièvement :

- 1) le travail accompli;
- 2) l'exigence en matière de soutien du chargé de projet;
- 3) le calendrier du projet;
- 4) la situation financière.

Tâche 1. Sélectionner un site réel pour la collecte de données

- a) Expliquer la technologie et la méthode qui seront utilisées pour acquérir les données. L'équipement qui sera utilisé doit être présenté à l'AT. L'équipement ne doit pas nuire à la fonction de l'intersection et ne doit pas causer de situations potentiellement dangereuses pour les usagers de l'intersection. Le fournisseur doit prouver que le positionnement et l'installation de l'équipement sont réalisés de façon sécuritaire de sorte à ne pas blesser le public. Le fournisseur est responsable d'assurer la sécurité du public dans l'installation de l'équipement.
- b) Sélectionner un partenaire municipal et le présenter à l'AT.
- c) Sélectionner une intersection à quatre voies qui comprend un passage piéton et un feu de circulation et qui peut accueillir les systèmes d'acquisition de données. Présenter ensuite cette intersection à l'AT.
- d) À l'achèvement de la tâche 1, fournir un court rapport à l'AT et indiquer le résultat des points a, b et c dans un document d'une page.

Tâche 2. Collecter et valider des données

Cette tâche met l'accent sur la qualité des données recueillies pour favoriser un exercice de post-traitement vigoureux. Les données recueillies doivent répondre aux exigences suivantes et la méthode de collecte de données doit accompagner ces dernières.

- a) Installer les capteurs sur place et commencer la collecte de données sur l'intersection. Pendant ce temps, les capteurs seront vérifiés chaque semaine, sur place ou à distance. Un registre des activités doit être tenu pour documenter tout écart potentiel dans les données :
 - i. Les écarts dans les données peuvent être liés à la connectabilité, aux limites des capteurs ou aux paramètres de prévisions météorologiques pouvant toucher le système. Lorsque possible, indiquer la source des écarts.
 - ii. Les données doivent être recueillies dans toutes sortes de conditions météorologiques (été/hiver) et si les limites météorologiques de la technologie sont un problème, celui-ci doit être porté à l'attention de l'AT. Faire le suivi de tous les changements apportés au processus de collecte de données au fil du projet. L'instrumentation doit être à l'épreuve des intempéries, spécialisée et facile à utiliser.
- b) Les données à recueillir :
 - i. doivent permettre de classer faiblement les véhicules qui passent à l'intersection;
 - ii. doivent permettre de compter précisément les usagers vulnérables de la route qui passent à l'intersection;
 - iii. doivent permettre de suivre la vitesse des véhicules et des usagers vulnérables qui passent à l'intersection;
 - iv. doivent permettre, en temps réel ou par une analyse de données ultérieure, de relever les moments dangereux à l'intersection, c.-à-d. les quasi-accidents potentiels

- ou les conflits de circulation dangereux. Ceux-ci comprennent notamment les freinages brusques, les quasi-collisions et les traversées illégales de piétons;
- v. doivent permettre de recueillir les paramètres météorologiques comme la pluie, la neige, l'ensoleillement, le jour et la noirceur.
 - vi. doivent être traitées sans l'intervention de TC. Elles doivent être retournées sous la forme d'un résumé en utilisant un tableau de bord ou un rapport, comme convenu.

Tâche 3 Mettre hors service l'intersection intelligente

- a) L'entrepreneur est responsable du retrait de l'équipement à l'intersection, à la fin du projet, et il doit configurer à nouveau l'intersection comme elle était à l'origine.

Tâche 4 Analyser les données

Un rapport illustrant la méthode de collecte doit accompagner les données sur les différentes interactions recueillies à la tâche 2. Il faut citer et expliquer les outils utilisés pour la collecte de données, la justification du choix d'intersection ainsi que les défis éprouvés lors de la période de collecte.

- a) Le rapport devrait souligner les interactions les plus fréquentes (risquées) qui se sont produites entre les véhicules, entre les véhicules et les piétons, et entre les véhicules et les cyclistes, classées en ordre de pertinence. Il peut y avoir jusqu'à 20 scénarios. Les hypothèses utilisées pour grouper les interactions sous différentes tendances sont expliquées. Les données sont analysées selon le profil de vitesse des véhicules à l'intersection.
 - a) Les données sont analysées pour les accidents évités de justesse où une collision aurait pu se produire si la vitesse du véhicule était restée constante.
 - b) La décélération, la vitesse, la distance et le temps avant l'impact sont des exemples de données qui peuvent illustrer la relation entre les véhicules, les piétons, les cyclistes, etc.
 - c) Les données doivent être organisées de sorte à illustrer si un type de véhicule ou un événement présente un plus grand risque pour les usagers de la route.

7. EXIGENCE EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Tous les documents découlant de ce projet doivent être rédigés en anglais et fournis à TC par voie électronique. Les rapports doivent être rédigés dans un format compatible avec le rapport technique de haute qualité et fournis en format MS Word (docx) ou MS Excel (xlsx).

- a) Les présentations, les descriptions et les rapports provisoires et finaux doivent être en anglais seulement.

8. EXIGENCES LINGUISTIQUES

La principale langue de communication, à l'oral et à l'écrit, sera l'anglais.

9. LIEU DE TRAVAIL

La collecte de données doit être réalisée à l'intersection sélectionnée. L'entrepreneur est responsable de la préparation du déplacement vers le site de collecte de données afin d'installer et de surveiller l'équipement. Le post-traitement des données doit avoir lieu aux installations du fournisseur. L'intersection choisie doit se trouver au Canada.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Transports Canada doit posséder l'ensemble de données recueillies pour ce projet.

11. SÉCURITÉ

Ce besoin ne comporte aucune disposition en matière de sécurité.

12. PRODUITS LIVRABLES/CRITÈRES D'ACCEPTATION

Rapport d'étape

Chaque mois, l'entrepreneur soumettra au chargé de projet un rapport d'étape d'une page décrivant brièvement 1) le travail accompli, 2) l'exigence en matière de soutien du chargé de projet, 3) le calendrier du projet et 4) la situation financière. L'entrepreneur sera disponible pour des rencontres (MS Teams/WebEx/téléconférence ou en personne) chaque mois aux fins de suivi des progrès du projet.

Tableau 11. Calendrier des livrables (à confirmer)

Tâche	Jalon des produits livrables	Échéance
1	Rapport de la tâche 1 – Sélectionner un site réel pour la collecte de données	16 janvier 2023
2	Rapport de la tâche 2 – Collecter et valider des données	24 février 2023
3	Rapport de la tâche 3 – Mettre l'intersection intelligente hors service	06 mars 2023
4	Rapport de la tâche 4 – Analyser les données	31 mars 2023

13. Acceptation

Tous les services et les travaux doivent satisfaire pleinement le chargé de projet avant le paiement de la facture.

ANNEXE « B » - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon un prix ferme pour les travaux. Les droits de douane sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada ne remboursera pas les frais de déplacement ou de subsistance liés à l'exécution des travaux.

Modalités de paiement – Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au tableau 1 ci-dessous, Calendrier des paiements d'étape, si tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tous les produits livrables exigés ont été réalisés et acceptés par le Canada. Le soumissionnaire doit proposer le montant de chaque versement dans l'espace prévu à cet effet. Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, regrouper les étapes en moins d'étapes, à condition que les pourcentages de paiement et le nombre de produits livrables soient respectés.

Tableau 1. Calendrier des paiements d'étape

Numéro de l'étape	Description du produit livrable	Date d'achèvement/Date d'échéance	Montant ferme
1	Rapport de la tâche 1 – Sélectionner un site réel pour la collecte de données et fournir une brève revue de la littérature d'études similaires menées à l'international	16 janvier 2023	_____ \$ (30 % du prix ferme) <i>– montant à inscrire par le soumissionnaire</i>
2	Rapport de la tâche 2 – Collecter et valider des données	24 février 2023	_____ \$ (20 % du prix ferme) <i>– montant à inscrire par le soumissionnaire</i>
3	Rapport de la tâche 3 – Mettre l'intersection intelligente hors service	06 mars 2023	_____ \$ (20 % du prix ferme) <i>– montant à inscrire par le soumissionnaire</i>
4	Rapport de la tâche 4 – Analyser les données	31 mars 2023	_____ \$ (30 % du prix ferme) <i>– montant à inscrire par le soumissionnaire</i>
Prix total ferme : <i>(Coût évalué total)</i>			_____ \$
			Taxes applicables en sus